



## Offre d'emploi – **publication interne et externe**

### Agent d'exploitation piscine caisse et vestiaires (F/H)

#### *Sport – Piscine Municipale*

**Employeur** : Ville de Mont de Marsan (Landes/40)

**Filière/qualification du poste** : Filière technique ou sportive – Catégorie C

**Groupe de fonction** : M1

**Motif de recrutement** : Départ retraite

**Prise de poste** : Septembre 2024

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'agent effectue les travaux d'entretien et de surveillance des vestiaires, douches et sanitaires de la piscine. Il / Elle accueille et renseigne les usagers, assure la vente des badges d'entrée.

## ACTIVITES ET MISSIONS

- Accueillir les différents usagers (public, scolaires, associations, ...)
- S'assurer que les utilisateurs présents sur l'installation sont prévus au planning ou autorisés par le Service des sports
- Veille au respect du règlement intérieur de la piscine par les usagers
- Assurer la vente des badges d'entrées permettant l'accès aux installations
- Vérifier la recette, contrôler le fond de caisse et arrêter les comptes en fin de journée
- Procéder à la mise sous alarme générale de l'établissement avant sa fermeture
- Assurer quotidiennement le nettoyage la désinfection et l'entretien des locaux afin de les maintenir dans un état d'hygiène et de propreté conforme à la réglementation des établissements publics de baignade ⇔ Hall d'entrée, vestiaires y compris les casiers consignes, cabines collectives et individuelles, douches collectives et individuelles y compris les carrelages muraux, toilettes
- Réaliser en fonction de ses capacités des travaux de première maintenance ne nécessitant pas une technicité particulière
- Tenir informé le service de toutes les informations pouvant être utile au bon fonctionnement

### **Missions annexes**

- Intervenir sur toutes installations sportives en dehors de la piscine où il est normalement affecté, selon les nécessités de service
- Effectuer les missions de nettoyage bassin et plages durant les absences (congrés ou maladie) de la personne normalement affectée à cette mission
- Participer, le cas échéant, à des manifestations rattachées à son service ou à des activités exceptionnelles indispensables au bon fonctionnement de la Mairie et nécessitant l'intervention de plusieurs services
- Intervenir de manière ponctuelle dans son domaine de compétence au regard de ses formations et diplômes pour aider l'activité de son service

## EXIGENCES ET CONTRAINTES

**Horaires :** En semaine ⇔ 7h à 20h / 1 607h annuel, 35h hebdomadaires calculées sur cinq semaines, en rotation avec les autres agents.

Week – end ⇔ Travail un samedi sur 2 ou sur 3 (matin seulement ou journée) selon planning de roulement / Travail un dimanche sur 5 le matin selon roulement

Astreintes

**Conditions de rémunération :** RIFSEEP / Forfait mobilités durables / Prise en charge à 75% de l'abonnement transport / Participation au maintien de salaire / Adhésion COSS + CNAS / Restaurant administratif

## PROFIL RECHERCHE

- Formation d'agent d'entretien ou technique
- Expérience similaire souhaitée
- Formations ⇔ habilitation électrique
- Principe de base de la maintenance préventive
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Dynamisme, disponibilité, ponctualité
- Esprit d'équipe, qualités relationnelles
- Capacité à rendre compte de son travail, à s'entretenir avec sa hiérarchie du suivi
- Autonomie, prise d'initiative dans son domaine de compétences
- Devoir de réserve
- Confidentialité
- Sens du service public

## CANDIDATURE

**Veillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de :**

**Monsieur le Maire de Mont de Marsan**

**575 avenue Foch**

**40 000 Mont de Marsan**

**ou par mail : [recrutement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:recrutement@montdemarsan-agglo.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : 31/07/2024**

### Candidature interne

*Un changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité interne peut entraîner un changement de groupe de fonction, ce dernier étant lié au niveau de responsabilité et fonctions exercées par l'agent sur son poste, et donc du montant du régime indemnitaire perçu (IFSE, NBI, ou autre(s) prime(s) ou indemnité(s) spécifique(s) liées au poste)*